

# MULTI-ACCUEIL



De  
**12** mois à  
**4** ans

Reprise des cours

**Mercredi 1/09/21**



## \* Lieu de pratique

SPOR'TILUC - 83 rue Abélard - Lille 03.20.60.41.81

## \* Nos atouts et temps forts

\* **LE MULTI-ACCUEIL pour les enfants à partir de 12 mois !!!** (dès l'acquisition de la marche). 32 places (dont 27 réservées aux enfants Lillois et 5 aux non Lillois).

Le projet est basé sur le jeu, la multiplication des expériences et de découvertes. Elle concerne des enfants à partir de 12 mois jusque 4 ans.

La souplesse d'accueil sera une priorité et l'accueil d'enfants différents sera possible dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé en relation avec la famille et les partenaires sociaux.

Sur l'idée "Grands à la crèche, Petits à l'école" pour préparer les enfants à l'entrée à l'école maternelle !

\* **BABYLUC (A.C.M)** : Pour les 2-4 ans, possibilité d'inscriptions complémentaires en Accueil Collectif de Mineurs (page ci-contre).

\* **ATELIERS PARENTS/ENFANTS** : à partir de 12 mois, sur l'idée du développement de la pratique familiale et la prévention santé.

\* **CAFES DEBATS** : Groupes de parole permettant aux familles de trouver des pistes, d'amener des réflexions sur des rythmes liés à la Petite Enfance.

## \* Créneaux horaires

### \* **LE MULTI-ACCUEIL** :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h hors vacances scolaires. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 pendant les vacances scolaires (fermé 4 semaines l'été et 2 semaines à Noël)

**BABYLUC (A.C.M)** : le mercredi de 8h à 18h30 hors vacances scolaires. Du lundi au vendredi de 8h à 17h30 pendant les vacances scolaires

\* **ATELIERS PARENTS/ENFANTS** : Vendredi hors vacances scolaires de 9h45 à 10h45

\* **CAFES DEBATS** : Le jeudi matin (toutes les 6 semaines) de 9h à 11h

## \* Cotisations

\* **LE MULTI-ACCUEIL** : La cotisation est fixée par rapport aux ressources des familles variant selon la composition de la famille (ci-dessous proposée à l'heure), pour les enfants accueillis régulièrement ou occasionnellement.

Pour les enfants accueillis en urgence (sans réservation et dans la limite des places disponibles) ou les familles se situant au dessus du plafond CNAF, la cotisation appliquée sera la suivante (cotisation calculée sur la base des participations familiales de l'année antérieure N-1) :

Prise en compte des traitements et salaires de la famille avant toutes déductions (sur présentation du dernier avis d'imposition) jusqu'à un plafond de 58.495,44 Euros (au 01/01/2020), et divisé par 12 mois (soit 4.874,62 €) multiplié par 0,06 ou 0,05 % et à un plancher. En cas d'absence de ressources, nous nous référerons au forfait plancher CNAF réévalué chaque année et estimé pour l'année 2019 à 8.247,60 € (687,30 €/mensuel). Le repas pourra se prendre si la réservation horaire qui précède ou succède l'horaire du repas est au moins équivalente à 3 heures. Aucun supplément ne sera demandé pour le repas. Le règlement intérieur est disponible au secrétariat de SPOR'TILUC.

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %



## \* Documents d'inscription

Dernier avis d'imposition du foyer - numéro d'allocataire CAF

## \* Tenue

doudou, tétine pour la sieste - pantoufles - change



Renseignements et inscriptions au secrétariat d'accueil du SPOR'TILUC - 03.20.60.41.81  
contact@luc.asso.fr